

# AVIS PUBLIC

## Entrée en vigueur du règlement n° 336

Avis public est, par les présentes donné, par la soussignée directrice générale adjointe que le Conseil municipal de Havre-Saint-Pierre a adopté, lors de sa séance extraordinaire du lundi 4 février 2019 le règlement n° 336 « Règlement modifiant le règlement n° 324 concernant les taxes de services ».

Ce règlement vise à établir le taux de taxe pour la vidange des installations septiques.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau municipal situé au 1235, rue de la Digue RC.1 où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 5<sup>e</sup> jour de février 2019.



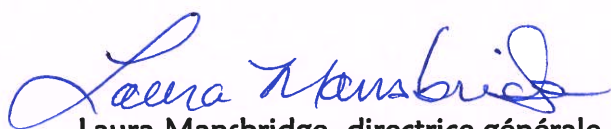
Laura Mansbridge, directrice générale adjointe

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copie aux endroits désignés par le Conseil le 5 février 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5<sup>e</sup> jour de février 2019.



Laura Mansbridge, directrice générale adjointe